



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service Eau, Risques et Nature

La Roche-sur-Yon, le 17 février 2022

Dossier suivi par : Laurence BONNEAU
Tél. : 02 51 44 33 11
Fax : 02 51 44 33 48
Mail : laurence.bonneau@vendee.gouv.fr

Monsieur,

Comme suite à votre déclaration du 24 janvier 2022, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et déchets non dangereux, établi en application du Code de l'Environnement, partie réglementaire (articles R 541-49 à R 541-61).

Ce récépissé n° 2017-04 est valable cinq ans à compter du 17 février 2022.

Avant l'échéance de ce délai, il vous appartiendra de prendre contact avec mes services pour en effectuer le renouvellement.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur les dispositions des articles R 541-42 à R 541-48 du code précité, qui imposent notamment aux transporteurs de déchets dangereux, la tenue d'un registre, à conserver pendant au moins 3 ans. Le contenu de ce registre est précisé par l'arrêté ministériel du 7 juillet 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/ La Cheffe du Service Eau, Risques et Nature,

L'adjoint à
la cheffe de service
Pierre BARBIER

COUTANT RÉCUPÉRATION & SERVICES
4 rue du Grand Pré
La Gare de Pouzauges
85700 LA MEILLERAIE-TILLAY



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service Eau, Risques et Nature

La Roche-sur-Yon, le 17 février 2022

Dossier suivi par : Laurence BONNEAU
Tél. : 02 51 44 33 11
Fax : 02 51 44 33 48
Mail : laurence.bonneau@vendee.gouv.fr

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE OU DE COURTAGE DE DÉCHETS**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code de l'Environnement – Titres I et IV du livre V : "Prévention des pollutions, des risques et des nuisances" ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

délivre à **COUTAND RÉCUPÉRATION & SERVICES**

dont le siège social est situé : **4 Rue du Grand Pré - La Gare de Pouzauges
85700 LA MEILLERAIE-TILLAY**

**récépissé de sa déclaration du 24 janvier 2022
relative à son activité de négoce et courtage
de déchets non dangereux et dangereux**

**Récépissé n° 2017-04, renouvelé le 17 FÉVRIER 2022
à LA ROCHE SUR YON - VENDEE**

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

P /La Cheffe du Service Eau, Risques et Nature,

L'adjoint à
la cheffe de service

Pierre BARBIER